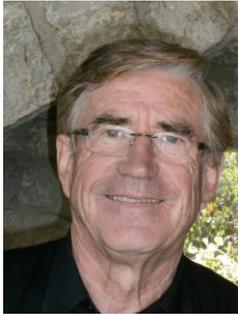




Janvier 2020

E
D
I
T
O



La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 17 janvier à 18h30 à la Salle Polyvalente. Nous comptons sur votre présence, Le Conseil municipal,

Une page va se tourner en mars avec la fin de cette mandature et la tenue d'élections municipales. Je remercie et félicite les adjoints et les conseillers pour leur implication durant ces 6 années. De nombreux projets ont été réalisés dont l'assainissement collectif, la signalétique, l'adressage, la mise aux normes du cimetière, les toilettes publiques, l'accessibilité des bâtiments publics, la voirie, l'embellissement du village... Hormis l'assainissement, toutes ces réalisations ont été financées sans emprunt grâce à notre bonne santé financière. Ne pas oublier aussi le travail de secrétariat pour lequel les complexités administratives et notre attractivité touristique génèrent une charge très importante au quotidien. L'ensemble de l'équipe municipale, élus et personnels, vous présente ses meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour l'année 2020. Que la vie soit toujours agréable à Balazuc.

Le Maire,
Bernard CONSTANT

REPAS ET COLIS DE NOEL

Le jeudi 5 décembre, 50 convives se sont retrouvés à la Salle Polyvalente pour partager le traditionnel repas de Noël organisé par la Mairie.

Au menu proposé par le traiteur « Au Fin Gourmet », on retrouvait : foie gras, curry de moules, suprême de volaille, légumes, fromage et délice à l'ananas en dessert.

Tous les participants ont apprécié le repas ainsi que ce moment de convivialité et de partage.

Ceux qui le souhaitaient se sont vu offrir un panier garni, tandis que d'autres ont choisi d'en faire don à la Banque alimentaire de Ruoms. Les personnes en maison de retraite n'ont pas été oubliées.

Tous les colis ont été confectionnés par des entreprises locales.

MC MJR



En bref...

En bref...

En bref...

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année un hommage a été rendu le 11 novembre à 11 heures aux Morts pour la France.

Le public présent, le Maire, Bernard CONSTANT et le Conseil municipal se sont recueillis devant le Monument aux Morts.

Le message de la Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées, Geneviève DARRIEUSSECQ a été lu par le Maire. Après le dépôt de la gerbe, l'appel des 24 poilus Morts pour la France et des 5 soldats morts en 2019 lors d'opérations extérieures a été fait.

La commémoration officielle s'est terminée par une minute de silence.

Le verre de l'amitié offert par la Mairie a clos la cérémonie.

BC



SAISON TOURISTIQUE 2019

La fréquentation touristique a été légèrement inférieure à celle de 2018 (notamment en début de saison certainement à cause de la canicule). L'organisation mise en place pour les parkings et la circulation a été identique à l'année précédente.

MC MJR

EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS

Dans le cadre de l'embellissement du village et avant le futur aménagement de la traversée du bourg, certains câbles télécom aériens vont être enfouis.

Cela concerne 4 secteurs du village :

- Parking du Treillat et RD 294
- RD 294 entre la boutique Non Mais Oui et le Restaurant Le Buron
- Place de l'Eglise romane
- Mairie et Place du Portals.

Les travaux sont prévus cet hiver. Ils seront réalisés par l'entreprise RAMPA ENERGIES SAS pour la partie génie civil et par ORANGE pour le câblage.

Le coût HT de l'opération s'élève à 81 000 € et les subventions à près de 64 000 € dont 34 882 € de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et environ 29 000 € du Conseil Départemental de l'Ardèche.

BC

TRAVAUX SEBA - SERVIERES

Le Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche a prévu de créer un réseau d'assainissement collectif au Hameau de Servières.

Ces travaux permettraient également la remise à niveau du réseau public d'alimentation en eau potable (AEP).

Ces travaux demandés par la commune, seront entièrement financés par le Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche dans le cadre de ses travaux d'investissement.

L'étude est actuellement en cours et les travaux devraient démarrer assez rapidement.

BC

TRAVAUX ENEDIS

Il s'agit de travaux d'enfouissement des câbles moyenne tension sur le secteur Serre Merlas / Les Clos. Ces travaux s'étendent du chemin des Louanes, au niveau du point d'apport volontaire des ordures ménagères jusqu'à la Chazotte et au Quartier des Clos. Ils vont permettre de supprimer une partie du réseau aérien. De nouveaux postes de transformation seront également installés. L'aménagement de leurs points d'implantation a déjà commencé alors que la pose des câbles est prévue en début d'année.

Suite à la demande du SEBA, une étude est actuellement en cours afin de réaliser une nouvelle ligne électrique enfouie le long de l'Impasse du Château d'eau pour alimenter le réservoir d'eau.

BC

DES NOUVELLES DE L'ECOLE

Cette année, l'école de Balazuc accueille 22 élèves du CE1 au CM2. Afin que les élèves se sentent bien dans leur école, différents travaux et aménagements ont été réalisés par la Mairie :

- les volets côté cour ont été remplacés ;
- la peinture de la salle de classe et de la salle informatique a été refaite pendant les vacances d'été ;
- les radiateurs ont été changés pendant les vacances de Toussaint pour que les élèves bénéficient d'un chauffage plus performant ;
- le mobilier situé sous le préau qui est utilisé lors des récréations a également été changé ;
- le lave-vaisselle de la cantine a dû être remplacé en fin d'année.

Lors du dernier conseil municipal, une subvention de 44 € par élève a été attribuée au Sou de l'école de Balazuc pour financer une partie de la classe de découverte prévue au mois de juin prochain. BC



HALLOWEEN

Jeudi 31 octobre, les sorcières, vampires, diables et fées maléfiques se sont retrouvés à la tombée de la nuit pour fêter Halloween.

Ce petit groupe d'enfants est allé déambuler dans les quartiers pour récolter bonbons et autres douceurs.

Les Balazucains ont bien joué le jeu encore une fois et les enfants sont repartis avec des sacs remplis de friandises.

Un grand merci à eux.

A la fin, tous ces petits monstres se sont partagé le butin dans la bonne humeur. NL



En bref...

En bref...

En bref...

VANDALISME

L'adressage à peine terminé 6 plaques de rue en céramique ont été intentionnellement détruites !

Ce qui a engendré un coût supplémentaire de 270 € à la charge des contribuables.

Ces dégradations sont déplorables et inacceptables.

MC MJR



INFOS MAIL

Les personnes qui souhaitent tout au long de l'année recevoir les infos de la Mairie concernant la vie du village sont priées d'envoyer leur adresse mail par courriel à l'adresse suivante :

balazuc.mairie@orange.fr

Plus de 100 personnes sont désormais inscrites et profitent d'informations régulières.

PLACE DU JARDIN PUBLIC

Dernièrement, un toboggan pour les petits a été installé à côté des jeux déjà existants. Cette aire de jeux fait la joie des enfants de tous âges.

MC MJR



TRAVAUX DIVERS

Sur les espaces pique-nique du village, le mobilier urbain tables et bancs a été remplacé lorsque cela était nécessaire.

Un mur en pierres en été réalisé le long du stade de foot (Chemin de Cournazou).

Les employés du service technique ont restauré le toit du four à pain de Servières. Ils ont également finalisé l'aménagement du parking PMR de l'Eglise paroissiale.

Concernant l'Eglise romane, l'éclairage des 3 arches du clocher a été remis en fonctionnement. A l'intérieur, les lampes murales utilisées pendant les expositions vont être changées afin d'améliorer l'éclairage des tableaux.

BC



NOEL DES ENFANTS

Le 6 décembre, le spectacle de Noël des enfants des communes de Balazuc, Chauzon et Pradons s'est déroulé à la Salle Polyvalente de Chauzon. La compagnie « Couleur Plateau » a présenté son spectacle « Noël Privé » pour la plus grande joie des petits. A l'issue de la représentation le Père Noël a distribué des friandises aux enfants.

Le 20 décembre les 22 enfants de l'école se sont vu offrir un goûter en ce dernier jour d'école de l'année 2019.

La Mairie organisatrice de ces 2 évènements souhaite de bonnes vacances et de joyeuses fêtes à tous les enfants et à leurs familles.

MC MJR



TELETHON

Comme chaque année le village de Balazuc s'est mobilisé pour le Téléthon. Dès 9h à la Salle Polyvalente les ouvreurs d'huîtres étaient là. Puis les crevettes ont été mises dans les assiettes en attendant la dégustation sur place ou à emporter. Merci à tous les bénévoles qui ont encore étaient nombreux à s'activer pour faire de cette journée particulière un grand moment de joie et de bonheur. Plusieurs activités se sont succédé : vente de gâteaux, crêpes, tombola, course à l'œuf, pétanque, marche, danse... Un grand merci également aux associations qui ont participé : l'ACCA de Balazuc, Sport Pour Tous et la Roche Haute. Cette journée a permis de reverser 1 500 € à l'Association AFM-Téléthon. Du fond du cœur encore merci à tous et peut-être à l'année prochaine.

Dominique



VISITE DE BALAZUC

La Commune des Baux de Provence est labellisée, comme Balazuc, « Plus Beaux Villages de France ». Le jeudi 19 septembre le Maire, Michel FENARD, ses adjoints et des agents du personnel de la Commune des Baux de Provence sont venus à Balazuc. Nous les avons reçus en Mairie en milieu de matinée, ils ont eu la chance de visiter le Château et l'Eglise Romane et de découvrir le cœur du village. Une délégation de Balazuc avait pu visiter Les Baux de Provence au mois de juin dernier et apprécier le spectacle de lumières des carrières. Nous remercions vivement Vincent BIMBARD qui est à l'origine de cette rencontre.



SOUTIEN A LA COMMUNE DU TEIL

Suite au séisme d'une magnitude de 5,4 sur l'échelle de Richter du 11 novembre dernier, le Maire du TEIL a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France.

Les dégâts sont considérables, plus de 895 habitations sont touchées et de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville...

Le conseil municipal de Balazuc a décidé, lors de sa dernière séance, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à la commune du Teil comme participation à la reconstruction.



PLUS DE PEUR QUE DE MAL

Place Clovis Ranchin, le 22 octobre au soir un micocoulier s'est déraciné et s'est couché sur le véhicule d'un riverain avec des dégâts minimes.

MC MJR

SPORT POUR TOUS



Au nom de tous les membres de Sport Pour Tous, nous tenons à exprimer nos plus profonds remerciements à Bernard, Monique, Cathy et Marie-Laure qui, depuis de nombreuses années n'ont ménagé ni leur enthousiasme ni leur énergie pour notre association au sein du bureau.

Deux mots pour définir nos membres bénévoles : générosité et engagement. Merci à toutes et tous d'être présents jour après jour avec votre bonne humeur, contribuant ainsi à une réussite en équipe. Nous tâcherons de continuer à vous étonner, à vous présenter des animations de qualité mais surtout continuer à nous amuser !

Suite à notre assemblée générale du 22 novembre, nous vous communiquons le nouveau bureau à qui vous pouvez vous adresser pour tous renseignements ou obtenir vos cartes de membres. N'hésitez pas aussi à nous contacter par mail : sptbalazuc@gmail.com

Président : Eric MARION

Vice-Président : Bernard CONSTANT

Trésorière : Aurélie BROUSSE PONCET

Secrétaire : Christine MARION

Responsable festivités : Denis MERLIER

Responsables sections :

BELOTE : Paulette BALAZUC

PETANQUE : Michel CHASTAGNIER

FOOT : Sébastien DEGUILHEM

GYM : Marie-Laure COULANGE

MARCHE : Pierre HAETFLEN

Nous vous rappelons le planning de nos activités :

Lundi : Marche à partir de 13h30 – Foot à partir de 19h30

Mardi : Gym de 18h30 à 19h30

Jedi : Belote à partir de 14h

Samedi : Pétanque à partir de 14h

Eric MARION



REPertoire Electoral Unique (REU)

Les modalités de gestion des listes électorales ont changé le 1^{er} janvier 2019 avec la mise en place du Répertoire électoral unique (REU).

Pour l'électeur, le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au préalable au 31 décembre.

La loi a introduit également quelques modifications sur les conditions d'inscription sur les listes électorales.

Pour les services communaux, la loi n° 2016-1048 introduit plusieurs changements importants :

- les demandes d'inscription déposées par les électeurs sont reçues et instruites tout au long de l'année (hors période pré-électorale) ;
- la décision d'inscription ou de radiation pour perte d'attache communale est prise par le Maire, avec contrôle a posteriori par une commission de contrôle ;
- l'Insee applique directement dans le Répertoire électoral unique (REU) les radiations pour décès et incapacité, ainsi que les inscriptions d'office des jeunes et des personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française, en les rattachant à leur commune de résidence.

Le Répertoire électoral unique (REU) est mis à jour en continu à travers un système de gestion entièrement automatisé.

Les communes envoient directement au REU :

- les inscriptions sur les listes électorales qui ont été validées par le Maire ;
- les radiations des listes électorales pour perte d'attache communale dûment constatées par le Maire ;
- les radiations volontaires demandées par les électeurs inscrits sur les listes complémentaires ;
- les décisions d'inscription ou de radiation prononcées par les commissions de contrôle.

Le système de gestion du Répertoire électoral unique (REU) permet l'arrêt et l'extraction des listes électorales, images du répertoire à une date donnée.

PASSEPORT - CARTE D'IDENTITE – IMMATRICULATION – PERMIS DE CONDUIRE « MES DEMARCHES à portée de clic ! »

L'Etat a mis en place le site Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), sur lequel vous pouvez créer un compte ou vous connecter avec vos identifiants FranceConnect. Il permet de faire la pré-demande pour les cartes d'identité et les passeports. Il permet également de faire toutes les démarches concernant le permis de conduire et le certificat d'immatriculation. Pour avoir plus d'informations sur l'ensemble de ces procédures vous pouvez vous rendre sur le site internet : www.demarches.interieur.gouv.fr.

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE

Un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs non accompagnés par un titulaire de l'autorité parentale a été mis en œuvre début 2017, dans un objectif de prévention des départs de mineurs vers des zones de conflit. Cette autorisation de sortie du territoire est matérialisée par l'usage d'un formulaire CERFA (n°15646*01), renseigné et signé par un titulaire de l'autorité parentale, accompagné de la copie de la pièce d'identité du signataire. Le formulaire CERFA est accessible sur le site www.service-public.fr. Les personnes concernées doivent produire elles-mêmes les documents nécessaires. A l'inverse de l'ancienne procédure, aucune démarche en Mairie ou en Préfecture n'est nécessaire.

RAPPEL DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES EN MATIERE D'EMPLOI DU FEU

Pour les particuliers, le brûlage de tous déchets y compris les déchets verts est interdit. La seule dérogation concerne le brûlage de déchets verts réalisé dans le cadre de l'obligation légale de débroussaillage autour des habitations situées à moins de 200 m des forêts, landes, garrigues, maquis et plantations forestières (déclaration en Mairie obligatoire).

Pour les agriculteurs, le brûlage de végétaux sur pieds ou de végétaux coupés est autorisé dans le cadre strict de leurs activités professionnelles après dépôt en Mairie d'une déclaration d'emploi du feu.

La Perle d'Eau : 2009-2019 en avril la Perle d'Eau a célébré son dixième anniversaire...

La piscine intercommunale exploitée par le SMAM a axé son année 2019 sous le signe du bilan tout autant que de l'action.

Une situation financière qui tend vers l'équilibre

Bilan : A chacune de ses réunions, le Comité Syndical (63 membres) prend connaissance des informations relatives à la gestion financière. En 2019, et grâce aux adhésions des communautés de communes depuis trois ans, la situation financière tend à être équilibrée.

Certains postes de dépenses sont mieux contenus (produits d'entretiens, gestion des fluides notamment) quand certains postes de recettes sont développés (conventions avec les partenaires associatifs : accueil de loisirs, établissements spécialisés en particulier).

L'exploitation de la Perle d'Eau par le SMAM relève souvent de la gageure. Aussi, au terme de dix années d'exploitation, les membres du Bureau Syndical souhaitent que 2020 soit une année de décisions pour l'exploitation des 10 prochaines années. Des choix politiques (mode de gestion et forme juridique) tout autant qu'une stratégie de développement commercial (activités et animations) s'imposeront afin de rendre viable le fonctionnement de la Perle d'Eau.

2019 : Satisfactions !

Les résultats de l'enquête conduite à l'occasion des 10 ans témoignent d'une grande satisfaction du public pour les conditions d'accueil. Son atmosphère non chlorée (traitement de l'eau à l'ozone) positionne effectivement la Perle d'Eau en bonne place parmi les structures aquatiques avoisinantes.

Un public également satisfait par les programmes d'activités qui, en 2019, ont développé de nouveaux axes : stages enfants « grands débutants » pendant les vacances scolaires, soirées thématiques (en février, avril et octobre), animations aquatiques (parcours gonflable pendant les vacances d'automne), séances de sophrologie (saison estivale).

Améliorer les conditions matérielles d'accueil est une constante à la Perle d'Eau. L'année 2019 a misé sur l'extérieur (plages bois et bords de bassins restaurés) et poursuivra ses investissements en 2020.

Partenariats sportifs

La Perle d'Eau est convoitée tant par ses habitués que par des partenaires ponctuels. Divers clubs sportifs sollicitent des locations de lignes d'eau pour leurs entraînements en cours d'année, les triathlètes en premier lieu. Ces relations confirment la vocation sportive du lieu. Rappelons-le, tout au long de l'année scolaire, les clubs résidents portent hauts les couleurs du sport aquatique local : club NSA (natation), Requins de la Cèze (plongée), Vallon plein air et club CKC (canoë), Cévennes 7 (waterpolo). Le partenariat conclu avec le CREPS de Vallon Pont d'Arc souffle, quant à lui, sa première bougie.

Des nouveautés ?

Cours de « nage de sirène », yoga paddle, aquaboxing, jeux extérieurs, les propositions du public ne manquent pas ! Toutes sont considérées pour satisfaire au mieux les attentes exprimées. C'est ainsi permettre à La Perle d'Eau de se mettre à la page tout en restant mobilisée sur les objectifs assignés par le SMAM : prévention des noyades-sécurité des baignades, accès aux sports et loisirs pour tous, activités intergénérationnelles.

Vous pourrez suivre toute l'actualité sur la page facebook : www.facebook.com/Piscine-La-Perle-Deau.

Toute l'équipe de la Perle d'Eau est heureuse de prochainement vous accueillir sur place.

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Le territoire de la Communautés de Communes des Gorges de l'Ardèche compte 2 Maisons de services au public : une à Vallon Pont d'Arc (Place Allende Neruda – Tél. 04 75 88 13 19 – Mail : msap.vallonpontdarc@gmail.com) et une à Grospierres (dans les locaux de la Mairie – Tél. 04 75 39 62 94 – Mail : msap-grospierres@inforoutes.fr).

Les MSAP sont des services de proximité chargés d'accueillir, d'informer et d'orienter les usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics. Il s'agit d'un service gratuit et confidentiel. Les MSAP vous proposent un accompagnement individuel en lien avec divers partenaires : le Département, Pôle emploi, la CAF, la CPAM, la CARSAT, la Mission Locale, la CCI, la CMA et la Chambre d'Agriculture. Elles vous offrent un accompagnement personnalisé pour effectuer vos démarches administratives en ligne, une aide ou un conseil dans la constitution de dossiers, la lecture et la rédaction de courriers. Elles vous permettent également de créer et d'accéder à vos comptes sur vos espaces personnels, de télécharger et d'imprimer des attestations, d'être informé de vos droits...

Le SCoT de l'Ardèche méridionale

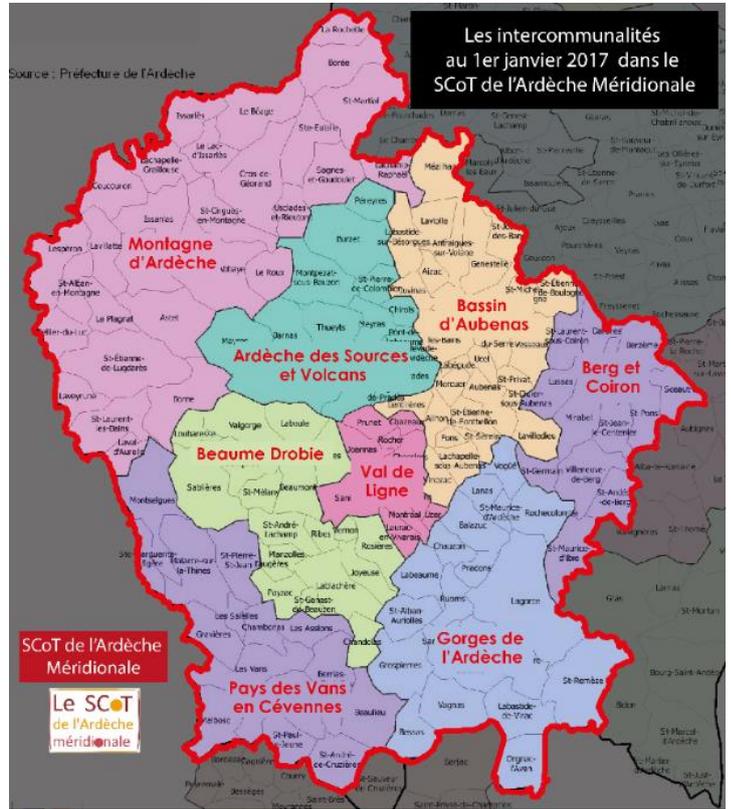
Le Schéma de Cohérence Territoriale est un outil de planification qui définit pour le long terme les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire. C'est aussi un document d'urbanisme à valeur réglementaire. Son rôle premier est de guider l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (communaux ou intercommunaux).

Le SCoT de l'Ardèche méridionale dont l'élaboration a été prescrite en novembre 2014 fédère 150 communes réparties sur 8 communautés de communes. Il totalise 100 960 habitants sur une superficie de 2 630 km².

« Avec le SCoT de l'Ardèche méridionale, inventons la ruralité de demain. »



Georges FANGIER (à gauche) et Yves RIEU (à droite), Co-présidents du SCoT



Après 2 ans d'élaboration du diagnostic de territoire à l'issue duquel plus d'une cinquantaine d'enjeux ont été retenus, les élus locaux du territoire ont défini le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, véritable clé de voûte du SCoT.

Ce projet politique global vise à conforter l'Ardèche Méridionale au travers d'une ruralité attractive, vivante et préservée. Pour y parvenir, les élus ont inscrit 4 défis à relever.

Le débat sur les orientations stratégiques du PADD, qui vient solder sa phase d'élaboration, a eu lieu lors d'un Comité syndical en juin 2019. En parallèle, depuis le début de l'année 2019, ces orientations sont traduites par des règles opposables. Ces prescriptions fondent le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) qui encadrera l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme locaux.



A horizon 2043, une ambition pour l'Ardèche Méridionale : **Une ruralité attractive, vivante et préservée**

Guidée par 4 principes fondateurs : **la solidarité, l'anticipation, l'exemplarité et la diversité**
Déclinée en quatre défis complémentaires

Défi 1
Viser une organisation territoriale solidaire et fonctionnelle
Démographie
Logement
Armature territoriale
Offre d'équipement et de services
Logements
Formes urbaines

Défi 2
Dynamiser et diversifier l'économie locale
Agriculture et Forêt
Industrie
Tourisme
Commerces

Défi 3
Mettre en place une mobilité durable et accessible à tous
Accessibilité au territoire
Transport collectif
Mobilités actives
Aménagement numérique

Défi 4
Protéger un territoire à haute valeur environnementale et patrimoniale
Consommation foncière
Ressource en Eau
Trame verte et bleue
Transition énergétique
Paysages et Patrimoines

Et pour 2020 ?

- L'Arrêt du SCoT est prévu en début d'année
- L'Enquête publique s'organisera à la fin de l'été / rentrée Septembre 2020
- L'Approbation sera proposée en fin d'année 2020
- L'entrée en vigueur du SCoT devrait intervenir tout début 2021

Et après ?

A compter de l'entrée en vigueur du SCoT, les documents d'urbanisme locaux disposent d'un délai de 3 ans pour se mettre en compatibilité. Pour cela, un accompagnement personnalisé sera proposé à chacune des collectivités concernées. Un bilan de la mise en œuvre du SCoT devra être dressé au plus tard 6 ans après son approbation.

Pour en savoir plus : <https://www.ardeche-meridionale.fr/scot>

Ou pour toute question/remarque :

- Par mail à urbanisme@scot-am.fr
- Par courrier à SCoT Ardèche méridionale
8 rue du Puits Château Julien 07110 VINEZAC



FRELON ASIATIQUE OU FRELON EUROPEEN

La menace est très importante puisque le frelon asiatique s'attaque aux ruches, alors que le frelon européen est inoffensif pour les abeilles.

Le Groupement de Défense Sanitaire du Cheptel de l'Ardèche (GDS Ardèche) - Section Apicole vous donne ci-après quelques informations sur la destruction des nids de frelon asiatique dans le département de l'Ardèche :

Tout particulier ou collectivité qui suspecte la présence d'un nid de frelons asiatiques doit :

- Prendre des photos du nid et des insectes, si possible
- Contacter la FREDON antenne Ardèche - Tél : 04 75 64 92 12 - Mail : frelonasiatique@fredon07.fr et transmettre par mail les photos.

La FREDON :

- Confirme s'il s'agit bien de frelons asiatiques
- Transmet au déclarant la liste des entreprises retenues par la section apicole du GDS pour la destruction des nids (une charte est signée entre le GDS et l'entreprise de destruction qui a pour objectif essentiel de garantir la qualité de la destruction, en respectant la réglementation concernant l'utilisation des biocides)
- Informe le particulier ou la collectivité qu'il doit payer la prestation de destruction à l'entreprise
- Saisit les informations sur le site informatique régional prévu à cet effet et assure la synthèse des signalements et des destructions. Cela permet de suivre le développement des nids de frelons et son extension, et de mieux organiser la lutte pour l'avenir.

Le référent frelon intervient sur demande de la FREDON, pour confirmer les nids de frelons asiatiques, et recueille les informations nécessaires pour organiser l'intervention du désinsectiseur.

L'entreprise de destruction :

- Intervient sur ordre du particulier ou de la collectivité commanditaire pour détruire le nid
- Réalise la destruction selon la Charte de destruction
- Etablit la facture au nom du commanditaire.

Le GDS section apicole :

- Diffuse l'information auprès des partenaires et des apiculteurs adhérents de la section.
- Assure la coordination entre partenaires notamment au sein d'un groupe « frelon »
- Réalise un appel d'offres auprès des entreprises de destruction et retient la liste des entreprises recommandées dans le département.

QUELQUES INFORMATIONS DU SICTOBA SUR NOS DECHETS

Depuis quelques années, nos déchets ménagers ne cessent d'augmenter ce qui, bien entendu, influe sur le coût de notre redevance ordures ménagères, de ce fait il faut essayer de moins en produire.

De plus, le tri des déchets est primordial pour le futur. S'il est bien effectué, celui-ci pourra stabiliser le coût du traitement, et supprimer les erreurs de tri qui nous coûtent une fortune.

Suite à la hausse du traitement de nos déchets, la communauté des communes, responsable du ramassage (hormis le ramassage du verre) et le SICTOBA responsable du traitement ont été amenés à prendre plusieurs décisions concernant ce service.

Communauté des communes : Il a été décidé de supprimer le ramassage porte à porte et de créer des points d'apport volontaire avec des bacs verts pour les ordures ménagères, des bacs jaunes pour les produits recyclables et des conteneurs à verre. Tout ceci pour minimiser le coût du ramassage.

SICTOBA (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures de la Basse Ardèche) :

Le traitement de nos déchets ménagers se divise en 3 postes principaux

1 - Ordures ménagères résiduelles :	12 150 tonnes / an*	Bacs verts
2 - Produits recyclables :		Colonnes à verre
Verre	2 413 tonnes / an*	Bacs jaunes
Emballages	1 945 tonnes / an*	
3 – Déchetteries :	10 936 tonnes / an*	

* Tonnages totaux du syndicat comprenant les communautés de communes du Pays des Vans en Cévennes, du Pays Beaume Drobie, des Gorges de l'Ardèche et de deux communes de Cèze Cévennes.



Déchets Ultimes

	Poids tonne	Taux enfouissement	Quant. Enfouie
	Valeur 2018		
OM et Assimilés	16 522	73,1%	12 150
Déchetteries	10 936	17,38%	1 901
Produits recyclables (verre, papiers et emballages)	4 433	Refus emballages	378 tonnes

Evolution de la TGAP (taxe générale sur les articles polluants) en euros

Cette taxe s'applique sur les tonnes de déchets enfouis

2008	2009	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
10	15	20	41	42	54	58	61	63	65

Evolution du prix de la TGAP au fil des années

Année	Poids en tonnes	TGAP en euros	Prix Total HT
2008	12 000	10	120 000,00 €
2019	12 000	41	492 000,00 €
2025	12 000	65	780 000,00 €

Augmentation de prix en 17 ans	660 000,00 €
--------------------------------	--------------

Ces chiffres ne concernent que l'enfouissement des ordures ménagères résiduelles.

De plus, l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de Beaulieu doit fermer ses portes en 2020.

L'ensemble de ces éléments ont conduit le SICTOBA à modifier son système de traitement des déchets.

Après plusieurs réunions de bureau et du comité syndical, il a été décidé de créer sous forme de Délégation de Service Public (DSP) avec le SIDOMSA (Syndicat d'Aubenas) une usine de traitement des ordures ménagères sur le site de LAVILLEDIEU, pour recycler 40% de nos déchets ultimes afin de minimiser leur enfouissement.

Cette DSP est bâtie sur une participation de 60% SIDOMSA et 40% SICTOBA ce qui correspond au pourcentage des apports des 2 syndicats. Coût de l'opération 88 332 000 € HT (construction de l'usine et exploitation : durée totale 20 ans).

Ce bâtiment sera couvert de panneaux photovoltaïques (2 500 m² environ).

Suite à la fermeture de l'ISDND et après étude des coûts, il a paru plus judicieux de prévoir un quai de transfert et le transport des déchets en bennes gros volume vers les sites de traitement.

Ce quai permettra aussi de transférer le contenu des poubelles jaunes (papiers + emballages) vers le centre de tri de PAPREC à NIMES. Il est prévu d'équiper ce bâtiment de panneaux photovoltaïques en toiture (310 m² environ).

Depuis le 1^{er} janvier 2019, TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !

Tous les habitants du territoire du SICTOBA peuvent donc désormais, grâce à l'extension des consignes de tri, déposer dans le bac jaune **tous les emballages ménagers sans distinction** : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, **tous les emballages en plastique, ainsi que tous les papiers**.

Cette extension des consignes de tri est une réussite avec **380 tonnes supplémentaires collectées** de janvier à septembre sur tout le territoire du SICTOBA et de plus en plus d'usagers qui participent. De gros progrès sont donc observés grâce notamment à cette extension des consignes de tri.

Cependant, nous constatons quelques **erreurs de tri** qui coûtent cher au SICTOBA et donc aux usagers. En effet, de nombreux objets en plastique sont retrouvés dans les bacs jaunes. **Nous vous rappelons que ce sont les emballages en plastique qui se recyclent et non les objets**. L'emballage est l'ensemble des éléments vendus avec le produit pour en assurer sa présentation, sa conservation ou son transport.

Les objets en plastiques ne vont donc pas dans le bac jaune par exemple : les tuyaux, arrosoirs, cagettes, jouets, stylos, ceintres, brosses à dents, brosses à cheveux, cotons-tiges, rasoirs...

De plus, nous vous rappelons **qu'il ne faut pas jeter de sacs poubelles noirs** dans les bacs jaunes (même s'ils contiennent des emballages et papiers) car ils sont considérés comme des refus par notre centre de tri ce qui est coûteux pour la collectivité. Vous pouvez par contre utiliser des **sacs transparents** (de préférence non fermés).

Si vous avez une question, vous pouvez consulter le site www.sictoba.fr (rubrique « Le tri » onglet « Dans quelle poubelle ? ») OU www.consignesdetri.fr OU contacter le SICTOBA au 04 75 39 06 99.

Grâce à votre geste de tri, le SICTOBA et votre commune agissent en faveur de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus !

De plus, nous vous rappelons que le SICTOBA propose des composteurs individuels (accompagnés d'un bioseau) à la vente au prix de 18,50 € et favorise la mise en place de composteurs partagés dans vos villages.

Si vous êtes intéressés, contactez le syndicat.



Votre collectivité s'engage avec Eco-Emballages pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?
www.sictoba.fr

#SUIVEZMOI
SUR CONSIGNESDETRI.FR



CITEO

CALENDRIER DES ANIMATIONS 2020 (sous réserve de modifications)

MOIS	ANIMATIONS	ORGANISATEURS	LIEU	HEURES
JANVIER Mardi 7 Vendredi 17 Samedi 25	Galette des rois Cérémonie des Vœux Repas	Sport Pour Tous / Ecole Mairie Sport Pour Tous	Salle des fêtes Salle des fêtes Salle des fêtes	15h 18h30 19h
FEVRIER Samedi 8 Samedi 8 ou 15 Dimanche 16 Du 29/02 au 1 ^{er} /03	Assemblée Générale Carnaval + vente de pognes Loto Concours de Chiens rapprocheurs (CCR)	Metaloid Sou des écoles Balazuc / Uzer Sport Pour Tous ACCA	Salle des fêtes A Uzer Salle des fêtes Salle des fêtes	A définir 15h 15h 7h - 19h
MARS Samedi 21 Dimanche 22 Samedi 28 ou 4/04 A définir	Sortie à la journée Vide grenier Assemblée Générale festive Assemblée Générale	Sport Pour Tous Sou de l'école Collectif Cultures ! La Roche Haute	Lieu à définir Parking école/stade Salle des fêtes Salle des fêtes	La journée 8h - 18h 15h 18h
AVRIL Dimanche 19 Samedi 25 Courant Avril	Anniversaire du Muséum (animations et portes ouvertes) Repas de la chasse Centenaire de Jacques Yankel – exposition photo	Muséum de l'Ardèche ACCA La Roche Haute	Muséum A la serre Eglise Romane	10h - 17h Midi / soir A définir
MAI Vendredi 1 ^{er} Du 1 ^{er} /05 au 21/06 Samedi 2 Samedi 9 Samedi 16 Samedi 16 Dimanche 24	Sortie à Nîmes « César et les Grands jeux romain » Exposition R. HEIDE ROSE (Peinture-gravure) Vernissage Repas extérieur Concert Métal Rock La nuit des musées Fête de la nature : animations	La Roche Haute La Roche Haute La Roche Haute Sport Pour Tous Metaloid Muséum de l'Ardèche Muséum de l'Ardèche	Nîmes Eglise Romane Eglise Romane Lieu à définir Salle des Fêtes Muséum Muséum	La journée 15h30/18h30 tous les jours 18h 12h 19h 21h 10h - 17h
JUIN Samedi 6 Samedi 6 Jeu. 18 et Ven. 19 Vendredi 19 Dimanche 21 Du 22/06 au 16/08 Dimanche 28	Repas Assemblée Générale Ardéchoise Fête de l'école + spectacle Ateliers « Musique préhistorique » Exposition A. PRAL (peinture) et J.C BRIDOUX (céramique et sculpture) Vernissage	Sport Pour Tous Le Mat Les bénévoles Sou de l'école Muséum de l'Ardèche La Roche Haute La Roche Haute	Cour Salle des fêtes Viel Audon Village Ecole de Balazuc Muséum Eglise Romane Eglise Romane	12h La journée La journée 18h30 La journée 16h/19h ts les jours + jd 10h30/13h 18h
JUILLET Jeudi 2 Du 04/07 au 30/08 Samedi 25	Passage du Tour de France sur la RD 579 Mardi/Jeudi soirée astrologique Vente de pognes Pétanque + bal	Muséum de l'Ardèche Sport Pour Tous + Metaloid	Muséum Place C. Ranchin	21h Le matin 15h + 21h
AOUT Samedi 8 Samedi 15 Du 17/08 au 27/09 Mardi 18	Bal Folk Sanglier à la broche Exposition T. VIOLET (céramique, sculpture) et F. AYME-MARTIN (peinture) Vernissage	AJC – Chantier jeunes ACCA La Roche Haute La Roche Haute	Place C. Ranchin Stade Eglise Romane Eglise Romane	20h Midi et Soir Août : ts les jours 16h/19h + jd 10h30/13h Sept 15h30/18h30 18h
SEPTEMBRE Sam.19 / Dim.20 Sam.19. / Dim.20 WE à définir	Projet arts et sciences Journées du Patrimoine Projet des caves	Muséum de l'Ardèche La Roche Haute Collectif Cultures !	Muséum Eglise Romane Dans Balazuc	La journée 10h30 - 18h30 La journée

OCTOBRE Samedi 24 Du 26/10 au 1 ^{er} /11 Samedi 31/10 Du 30/10 au 31/10 Samedi 31	Castagnade Sortie de résidence Vernissage Sortie de résidence Les monstres au musée Concert Métal Rock	Sport Pour Tous Collectif Cultures ! Collectif Cultures ! Muséum de l'Ardèche Metaloid	Salle des fêtes Viel Audon Viel Audon Musée Salle des Fêtes	19h 15h 15h La journée 19h
NOVEMBRE Vendredi 20 Dimanche 29	Assemblée Générale Marché de Noël	Sport Pour Tous Sou de l'école	Salle des fêtes Cour école et Cour Salle des fêtes	18h30 10h - 17h
DECEMBRE A définir	TELETHON	Comité Téléthon	Salle des fêtes	La journée

NOS JOIES ... NOS PEINES ...

MARIAGE

Christophe ZAMMIT et Nathalie MOITEIRO, le 5 octobre 2019

DECES

Jacques CHASTAING, le 19 juillet 2019

Lucien MOLLIER, le 26 juillet 2019

Patrick ROBINET, le 28 juillet 2019

Jacques Chastaing n'est plus...

Jacques s'est éteint à l'âge de 73 ans au terme d'une longue maladie. Conseiller municipal depuis 2014, il s'était investi dans la vie de la commune de ses racines familiales. Il a participé très activement aux dossiers de l'adressage et de la Signalétique d'Information Locale (SIL). Grâce à son expérience professionnelle, il a contribué à l'élaboration des budgets communaux de 2014 à 2019.

Par sa gentillesse et sa discrétion, il avait acquis l'estime de tous.

Il laisse un grand vide au sein de l'équipe municipale.

INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture du Secrétariat de MAIRIE

Mardi et Vendredi :
9h / 12h - 14h / 17h

Sur rendez-vous avec M. le Maire

Tél. : 04 75 37 75 08

Fax : 04 75 37 02 24

Mail : balazuc.mairie@orange.fr

Site internet : www.balazuc.fr

Numéros d'Urgence

SAMU : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18 ou 112

Directeur de publication : Bernard Constant

Responsable de la publication : Monique Constant

Rédaction des articles : Bernard Constant, Monique Constant, Marie-Jo Ranchin, Nadège Laroche, Dominique Bozon, Eric Marion, SMAM, SYMPAM

Mise en page : Sabine Allix

Photographies : Bernard Constant, Cathy Mollier, Marie-Jo Ranchin, Monique Constant, Guy Boyer, Karine Deguilhem, Mairie de Chauzon